

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 07 AVRIL 2023

Date de convocation 31/03/2023 L'an 2023, le 07 avril, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Christian CHASSARD, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

Présents : Colette ANTOINE, Claude BAZZI, Ludovic BOLMONT, Christian CHASSARD, Guy DAUDEY, Dominique FARQUE, Noëlle LABREUCHE, Cédric LECLERC, Robert RONDEY, Charles SAUNOIS.

Absents excusés et représentés : Véronique GRANDJEAN a donné pouvoir à Ludovic BOLMONT, Marion MELINE a donné pouvoir à Guy DAUDEY.

Absent non excusé : Stéphanie CHARTON.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h00.

➤ **Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Charles SAUNOIS comme secrétaire de séance.

➤ **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 23 février 2023**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal de leur dernière séance en date du 23 février 2023.

➤ **Relevé des décisions du Maire dans le cadre des délégations accordées par le Conseil municipal**

- Récapitulatif des achats effectués avec la Carte Achat Public pour les mois de février et mars 2023 pour un montant TTC de 380.86 € :
 - Piles alarme et piles caméra de vidéosurveillance services techniques : 75.94 €
 - Fournitures administratives : 107.50 €
 - Petit outillage : 18.95 €
 - Pneu vélo école maternelle : 3.20 €
 - Vannes thermostatiques, thermomètres, disjoncteur : 153.67 €
 - Papier kraft restauration cadastre napoléonien : 21.60 €

- Signature de l'avenant n° 1 à la convention relative à la Mission d'assistance informatique aux collectivités avec INGENIERIE 70.

- Signature de l'avenant n° 1 à la convention relative au Marché de renouvellement du réseau d'eaux usées chemin du Moulin avec INGENIERIE 70.
- Signature d'une convention de fonctionnement de la Médiathèque communale avec son nouveau Président, M. Yann Pieric FERRIER.

N° 499 : Vote des comptes de gestion 2022

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022, pour le budget général, assainissement et eau. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus.

Votes : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

N° 500 : Vote des comptes administratifs 2022

M. le Maire présente les comptes administratifs 2022 puis se retire de la salle, afin de ne pas prendre part au vote.

Monsieur Ludovic BOLMONT prend la Présidence et met au vote les comptes administratifs 2022.

✚ **Compte administratif 2022 : budget communal**

| | DEPENSES | RECETTES |
|------------------------------------|--|--|
| Réalisations 2022 | Fonctionnement : 1 116 610.78 € Investissement : 554 792.96 € | Fonctionnement : 1 288 618.93 € Investissement : 569 350.78 € |
| Reports 2021 | Fonctionnement : 0.00 € Investissement : 51 049.99 € | Fonctionnement : 274 882.24 € Investissement : 0.00 € |
| Total (réalisations + reports) | 1 722 453.73 € | 2 132 851.95 € |
| Restes à réaliser | Fonctionnement : 0.00 € Investissement : 2 000.00 € | Fonctionnement : 0.00 € Investissement : 0.00 € |
| Résultat cumulé de l'exercice 2022 | Fonctionnement : 1 116 610.78 € Investissement : 607 842.95 € | Fonctionnement : 1 563 501.17 € Investissement : 569 350.78 € |
| TOTAL CUMULE | 1 724 453.73 € | 2 132 851.95 € |
| Résultat de clôture 2022 | 408 398.22 € | |

- **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité le compte administratif 2022 pour le budget communal.**

✚ **Compte administratif 2022 : budget annexe assainissement**

| | DEPENSES | RECETTES |
|------------------------------------|---|---|
| Réalisations 2022 | Exploitation : 19 610.42 € Investissement : 182 980.57 € | Exploitation : 23 040.67 € Investissement : 75 580.30 € |
| Reports 2021 | Exploitation : 0.00 € Investissement : 0.00 € | Exploitation : 66 062.95 € Investissement : 89 919.62 € |
| Total (réalisations + reports) | 202 590.99 € | 254 603.54 € |
| Restes à réaliser | Exploitation : 0.00 € Investissement : 0.00 € | Exploitation : 0.00 € Investissement : 49 286.00 € |
| Résultat cumulé de l'exercice 2022 | Exploitation : 19 610.42 € Investissement : 182 980.57 € | Exploitation : 89 103.62 € Investissement : 214 785.92 € |
| TOTAL CUMULE | 202 590.99 € | 303 889.54 € |
| Résultat de clôture 2022 | 101 298.55 € | |

- **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité le compte administratif 2022 pour le budget annexe assainissement.**

✦ **Compte administratif 2022 : budget annexe eau**

| | DEPENSES | RECETTES |
|------------------------------------|--|--|
| Réalisations 2022 | Exploitation : 13 504.19 € Investissement : 31 045.11 € | Exploitation : 32 520.93 € Investissement : 22 418.29 € |
| Reports 2021 | Exploitation : 0.00 € Investissement : 0.00 € | Exploitation : 138 090.20 € Investissement : 121 710.35 € |
| Total (réalisations + reports) | 44 549.30 € | 314 739.77 € |
| Restes à réaliser | Exploitation : 0.00 € Investissement : 0.00 € | Exploitation : 0.00 € Investissement : 0.00 € |
| Résultat cumulé de l'exercice 2022 | Exploitation : 13 504.19 € Investissement : 31 045.11 € | Exploitation : 170 611.13 € Investissement : 144 128.64 € |
| TOTAL CUMULE | 44 549.30 € | 314 739.77 € |
| Résultat de clôture 2022 | 270 190.47 € | |

- **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité le compte administratif 2022 pour le budget annexe eau.**

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus.

Votes : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

N° 501 : Affectation du résultat de fonctionnement 2022

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement 2022, comme suit :

| | |
|--|----------------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| A/ <u>Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</u> | + 172 008.15 € |
| B/ <u>Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</u> | + 274 882.24 € |
| C/ <u>Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)</u> (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous) | 446 890.39 € |
| D/ <u>Solde d'exécution d'investissement</u> | - 36 492.17 € |
| E/ <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> | 2000.00 € |
| Besoin de financement = F = D + E | - 34 492.17 € |
| AFFECTATION = C = G + H | 446 890.39 € |
| 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F | 38 492.17 € |
| 2) H = Report en fonctionnement R 002 | 408 398.22 € |
| DEFICIT REPORTE D 002 | 0.00 € |

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus.

Votes : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

N° 502 : Vote des taux des taxes locales 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la taxe d'habitation, figée de 2020 à 2022, est de nouveau votée mais ne concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

➤ **Le Conseil municipal, vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code général des impôts, et après avoir délibéré, à l'unanimité :**

• **DÉCIDE de fixer les taux pour l'année 2023 comme suit :**

- **Taxe d'habitation : 5,79 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,16 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47,26 %**

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus.

Votes : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

N° 503 : Vote des budgets primitifs 2023 (Communal – Assainissement - Eau)

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

a) **APPROUVE le budget primitif principal 2023 arrêté comme suit :**

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

| | DEPENSES | RECETTES |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|
| Section de fonctionnement | 936 443.00 € | 1 127 770.00 € |
| Section d'investissement | 585 533.00 € | 585 533.00 € |
| TOTAL | 1 521 976.00 € | 1 713 303.00 € |

b) **APPROUVE le budget primitif assainissement 2023 arrêté comme suit :**

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

| | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------------|-----------------|-----------------|
| Section d'exploitation | 51 324.00 € | 93 573.00 € |
| Section d'investissement | 269 286.00 € | 269 286.00 € |
| TOTAL | 320 610.00 € | 362 859.00 € |

c) **APPROUVE** le budget primitif eau 2023 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

| | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------------|-----------------|-----------------|
| Section d'exploitation | 125 891.00 € | 184 746.00 € |
| Section d'investissement | 257 238.00 € | 257 238.00 € |
| TOTAL | 383 129.00 € | 44 984.00 € |

d) **AUTORISE M. le Maire à réaliser des mouvements de crédits de chapitre à chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.**

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus.

Votes : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

N° 504 : Réalisation d'un emprunt bancaire sur le budget communal

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que, pour financer l'aménagement de la rue du Tyrol et la réfection du toit de l'école maternelle, il est opportun de recourir à un emprunt bancaire.

➤ **Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré :**

- **DECIDE, à l'unanimité, de contracter auprès de la BANQUE POPULAIRE un emprunt sur le budget communal dont les caractéristiques sont les suivantes :**

- **Montant : 300 000 €**
- **Durée : 180 mois**
- **Taux fixe : 3,90 %**
- **Périodicité : Trimestrielle**
- **Echéance : 7 925 €**
- **Intérêts : 89 212.50 €**
- **Frais de dossier : 400 €**

- **AUTORISE M. le Maire à signer le contrat de prêt ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.**

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus.

Votes : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

N° 505 : Réalisation d'un emprunt bancaire sur le budget assainissement

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que, pour financer la réfection du réseau d'assainissement rue du Tyrol, il convient de recourir à un emprunt bancaire.

➤ **Après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **DECIDE, à l'unanimité, de contracter auprès de la BANQUE POPULAIRE un emprunt sur le budget assainissement dont les caractéristiques sont les suivantes :**

| | |
|----------------------|---------------|
| - Montant : | 100 000 € |
| - Durée : | 180 mois |
| - Taux fixe : | 3,90 % |
| - Périodicité : | Trimestrielle |
| - Echéance : | 2 641,67 € |
| - Intérêts : | 29 737.50 € |
| - Frais de dossier : | 150 € |

- **AUTORISE M. le Maire à signer le contrat de prêt ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.**

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus.

Votes : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

N° 506 : Convention d'assistance avec l'Agence départementale INGENIERIE 70

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré à l'Agence départementale INGENIERIE 70.

A ce titre, il présente les projets exposés avec les techniciens d'INGENIERIE 70 venus rencontrer les élus du Conseil municipal. Il en découle des propositions d'assistance adressées par l'Agence départementale INGENIERIE70 pour les opérations suivantes :

- Mission de maîtrise d'œuvre portant sur l'aménagement de la rue du Tyrol – voirie et réseaux

Chacune des prestations ci-avant doit donner lieu à la signature d'une convention entre la commune et l'Agence départementale INGENIERIE 70 qui précise, entre autres, les conditions financières de l'assistance établies suivant le barème adopté par le Conseil d'administration d'INGENIERIE 70.

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE les missions confiées à l'Agence départementale INGENIERIE 70,**
- **AUTORISE le Maire à signer la (les) convention(s) correspondante(s) avec l'Agence départementale INGENIERIE 70 ainsi que tous les documents nécessaires pour la réalisation de ce(s) opération(s).**

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus.

Votes : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

N° 507 : Convention de mise à disposition d'un terrain communal avec ENEDIS

Monsieur le Maire avise le Conseil municipal d'un courrier de l'entreprise ENEDIS reçu le 21 février 2023 informant la commune qu'il convient d'installer un poste de transformation de courant électrique sur un terrain communal afin d'améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau de distribution publique. Ledit terrain de 20 m² fait partie de l'unité foncière cadastrée section B n° 1198 d'une superficie totale de 487 m² située rue du Tyrol.

M. le Maire sollicite les membres du Conseil municipal pour l'autoriser à signer la convention annexée à la présente délibération.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE M. le Maire à signer la convention de mise à disposition du terrain communal susmentionné avec ENEDIS pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique « ECOLIERS 70240P0025 » et de tous ses accessoires.**

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus.

Votes : 12

Pour : 12

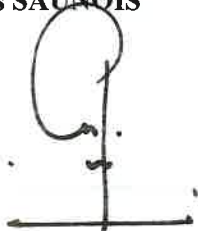
Contre : 0

Abstention : 0

La séance est levée à 23h15.

Visé le 23 juin 2023 à FONTAINE-LES-LUXEUIL.

**Le secrétaire de séance,
Charles SAUNOIS**



**Le Maire,
Christian CHASSARD**

